

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 056/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23.

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE -
Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART -
M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT –
Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances Locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la commission des finances,
- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports, pour ce qui concerne les associations sportives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (Mme Yvette COUDRAY, Présidente du Comité de Jumelage Baccarat – Gernsbach et M. Yves MANGEMATIN, Président de PASS'IMAGE n'ont pas participé au vote),

DECIDE d'attribuer une subvention aux diverses associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2018

Nom des Associations	VOTE
BANQUE ALIMENTAIRE	1 500,00 €
VMEH (visite des malades MHB)	300,00 €
Retraités et Personnes Agées de BACCARAT	1 200,00 €
CLUB DU 3ème AGE	150,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	350,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €
Croix Rouge Française	350,00 €
ADMR (Formations)	2 000,00 €
RESTO DU COEUR	350,00 €
Souvenir Français	300,00 €
Musique d'Ensemble Municipal	1 000,00 €
METAMORPHOSE	1 000,00 €
La Gueriotte	2 000,00 €
Artistes Amateurs	200,00 €
Pass'Image	200,00 €
FOREMOST MUSIC	200,00 €
APE COLLEGE	200,00 €
RETRAITES CRISTALLERIE	500,00 €
Comité de Jumelage Baccarat - Gernsbach	1 500,00 €
COMITE DES FETES	4 000,00 €
BACCARAT DYNAMIC	1 500,00 €
Amicale Classe 65	300,00 €
Association Sportive Ecole Primaire Serre	1 300,00 €
Association Sportive Ecole Primaire centre	1 300,00 €
UNSS Collège Baccarat	1 000,00 €
Association TENDANCES	700,00 €
Baccarat Plongée	600,00 €
Cristal Gym	400,00 €
Baccarat Détente	400,00 €
AB Tennis de table	3 100,00 €
Les Saphirs de Baccarat	400,00 €
Club Vosgien Baccarat - Raon-l'Etape	600,00 €
Société de Pêche Le Barbeau	300,00 €
MSM Compétition	1 100,00 €
Bachamoise Gymnastique	5 000,00 €
Les Cavaliers de Belvitte	800,00 €
Sporting Club de Baccarat	7 000,00 €

La Pétanque Bachamoise	1 300,00 €
Ski Club Raon-Baccarat	2 000,00 €
FIT'NAT	800,00 €
Tennis Club Baccarat	4 500,00 €
VTT TONIC	1 200,00 €
Baccarat Basket	1 700,00 €
Rugby Club Raon - Baccarat	2 000,00 €
NIPPON KEMPO	1 200,00 €
Cristal Boxing Club	1 800,00 €

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 057/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

OBJET

**RENOUVELLEMENT DE LA
LIGNE DE TRESORERIE.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.3.2 Ligne de trésorerie

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Par délibération du 29 MARS 2014, le Conseil Municipal a consenti des délégations au Maire, en l'autorisant à réaliser la ou les lignes de trésorerie dont le montant est à préciser soit lors de l'adoption du budget de la collectivité, par délibération séparée, soit par délibération dans le cours de l'année.

Vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir en 2018 une ligne de trésorerie et d'en arrêter le montant à 500.000 €.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 058/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

OBJET

DEPENSES D'UTILITE :
ACHAT DE CRISTAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que pour honorer ses visiteurs de marque et autres personnalités dans le cadre de sa politique de communication, la collectivité désire profiter de la vente organisée au 2^{ème} semestre 2018 par la Société BACCARAT S.A., pour acheter des pièces de cristal à un prix plus intéressant qu'au magasin des cristalleries de BACCARAT.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** un représentant de la collectivité à acquérir des pièces de cristal pour un montant maximum de 1.500 € TTC.
- **DIT** l'utilité de la dépense qui sera imputée en regard de l'article 6232 du Budget de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 059/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

OBJET

**APPROBATION DE LA MISE
EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE
"ZERO PHYTOSANITAIRES"
PORTEE PAR LA CCTLB SUR
LE TERRITOIRE COMMUNAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE -
Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART -
M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT –
Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. Domaine de compétences par thème

8.8 Environnement

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite dans les collectivités et les établissements publics.

L'évolution du cadre réglementaire amène les collectivités à progresser rapidement dans leurs pratiques afin d'appliquer la nouvelle réglementation et de répondre à la nécessité de limiter au maximum les pollutions chimiques dans l'eau, l'air, les sols et la végétation, qui nuisent à la santé de tous.

Pour cela, la Communauté de Communes a lancé une consultation pour être accompagnée dans une démarche vers le « zéro phytosanitaires » à la fois pour les espaces communautaires et les espaces communaux de son territoire.

Plus concrètement, le prestataire retenu devra :

- établir un diagnostic des pratiques phytosanitaires pour chaque commune et sur les espaces communautaires,
- élaborer un plan de gestion différenciée ou plan de désherbage alternatif comportant des préconisations par types d'espaces gérés,
- accompagner les communes et la CCTLB dans sa stratégie communautaire de coopération,
- informer les agents communaux et sensibiliser le grand public,
- effectuer un suivi avec réévaluation des pratiques si besoin.

Vu la délibération n°2017-336 du 26 octobre 2017, la CCTLB a sollicité les aides nécessaires (Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 60% et Région Grand Est à hauteur de 20%).
Proposé à l'échelle du ban communal, ce dispositif repose sur l'engagement volontaire des communes membres.

La formalisation de leurs engagements à travers la charte d'entretien proposée par les partenaires est donc un prérequis à cet accompagnement technique et financier.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de ce dispositif d'accompagnement vers le "zéro phytosanitaires", porté par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, à l'échelle de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux et d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 060/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

OBJET

**ENGAGEMENT DU PROJET DE
CHANGEMENT DE FENETRES
A L'ECOLE MATERNELLE DU
CENTRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que l'école maternelle du Centre à Baccarat, sise 5 rue des trois frères Clément, dispose de fenêtres qui ne sont aujourd'hui plus adaptée pour leur usage. En effet, dans le cadre de la sécurisation des écoles et de l'ambition d'effectuer des économies d'énergie, l'ensemble des fenêtres de l'école doivent être changées

La commune de Baccarat se trouve dans le périmètre « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). L'objectif d'un tel « classement » permet de s'engager dans la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux, afin de contribuer activement à atténuer les effets du changement climatique, à encourager la réduction des besoins en énergie notamment.

Dans ce contexte, la ville de Baccarat souhaite changer l'intégralité des fenêtres du bâtiment, afin de répondre aux nouvelles normes en termes de sécurité et de performance énergétique

Ce projet est estimé à 28 644.38€ HT et les travaux seront engagés en 2018.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de remplacement des fenêtres de l'école maternelle du Centre
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet (marchés compris)
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 061/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23

OBJET

**ENGAGEMENT DU PROJET
DE RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances Locales 7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que le parc lumineux de Baccarat compte de nombreux points avec de fortes disparités, en termes de performance et d'esthétisme. L'ensemble de l'éclairage public municipal apporte de réels frais et ne répond plus au besoin environnemental actuel.

La commune de Baccarat se trouve dans le périmètre « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). L'objectif d'un tel « classement » permet de s'engager dans la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux, afin de contribuer activement à atténuer les effets du changement climatique, à encourager la réduction des besoins en énergie notamment.

Dans ce contexte, la ville de Baccarat souhaite engager des travaux importants de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Les objectifs sont multiples : faire des économies d'énergies, des économies financières, améliorer la qualité de l'éclairage public (esthétisme et performance), répondre aux besoins en terme de sécurité (pour les habitants ainsi que pour toutes les personnes « de passage »

Ce projet est estimé à 787 823 € HT et les travaux seront engagés et terminés en 2018.

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage public;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet (marchés compris);
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 062/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23

OBJET

CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE GENERES PAR LES TRAVAUX D'EFFICACITE ENERGETIQUE ENGAGES PAR LA COMMUNE DE BACCARAT AVEC LE PETR DU PAYS DU LUNEVILLOIS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En tant que lauréat de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), le PETR, avec le soutien de ses communautés de communes membres, s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux afin de contribuer activement à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes.

Dans ce contexte, compte tenu des contraintes techniques et administratives liées notamment au processus de valorisation des CEE, et afin de permettre à l'ensemble des collectivités de son territoire et notamment les plus petites de bénéficier du dispositif et de leur garantir une participation financière identique, le PETR du Pays du Lunévillois souhaite :

- Organiser un groupement de collecte de CEE,
- Etablir un partenariat avec un tiers organisme pour sécuriser dans des conditions financières optimales, la procédure de valorisation des CEE collectés

Ainsi, il est proposé un projet de convention qui a pour objectif de fixer un cadre technique et financier harmonisé et coordonné à l'échelle du PETR, pour permettre à la totalité des communautés de communes et communes du territoire qui souhaitent s'investir dans :

- La rénovation de l'éclairage public ;
- L'isolation ou changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels ;

- L'isolation ou changement de chauffage pour les bâtiments publics
- Le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur,

à bénéficier de conditions financières issues de la revente de CEE (au sens de l'article L.221-7 du code de l'énergie) prévue par l'arrêté ministériel en date du 26 février 2017.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modèles de convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions, leurs annexes, ainsi que toutes pièces nécessaires avec le PETR du Pays du Lunévillois
- **AUTORISE** le Maire à engager toute démarche utile à la mise en œuvre
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2018 et suivants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 063/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-huit MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS –M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – M. VANOT – M. MALARDE – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à M. VANOT.

Absents : M.BEGNENE – Mme DIEZ – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

OBJET

**FIXATION DU NOMBRE DE
REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU COMITE
TECHNIQUE ET DECISION DU
RECUEIL DE L'AVIS DES
REPRESENTANTS DES
COLLECTIVITES (CT commun
ville + CCAS de Baccarat).**

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,
- Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 22 mai 2018 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,
- Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 82 agents (ville + CCAS de Baccarat)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE**, à **4**, le nombre de représentants titulaires du personnel **ET 4** en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DECIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DECIDE**, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 Mai 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---